



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 5 octobre 2021 fut adopté le règlement suivant :

Règlement # 363-2021 sur la location de terrains et bâtiments municipaux

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité au www.st-edmond-de-grantham.qc.ca.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 7^e jour du mois d'octobre 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière